



Association Laneuvelle Patrimoine
27 Grande Rue 52400 Laneuvelle

Compte rendu de l'AG du 15 juillet 2024

10 personnes présentes, 2 pouvoirs.

Présents : Jacky Dorey, Evleyne Dorey, Philippe Dulac, Geneviève Dulac, Martial Gervais, Jean-Pierre Humblot, Pascal Le Tiec, Catherine Martzloff, Pierre Roussine, M. Hanelle .

Excusés : Paul et Pauke Paulussen,

Pouvoirs : Danièle Gervais, Vanessa Fournier.

1. Rapport moral

- La dernière AG date du 15 juillet 2023. Une AGE s'est tenue le 25 août 2023.

Vie administrative :

- Conformément aux nouveaux statuts adoptés en AGE le 25 août 2023 il n'y a pas eu d'appel à cotisation au début de l'année 2024. Sont réputés adhérents toutes les personnes étant adhérentes en 2023 plus celles qui ont demandé à le devenir depuis.
- Le CA s'est réuni 2 fois cette année (10 février et 10 juillet).

Vie de l'association :

- Le pèlerinage 2023 s'est bien déroulé, le 23 août. Comme à l'accoutumée la procession et la messe ont été suivies d'un repas. La tendance à la baisse du nombre des participants au repas observée l'an dernier se confirme : une cinquantaine de personnes a participé au repas.
- Le site de la chapelle n'a pas été nettoyé au printemps, la relève par la commune est demandée. La tonte a été assurée par Jean-Pierre et Philippe mais nous relevons avec satisfaction et reconnaissance qu'Yves Petitjean en a effectué deux avec le matériel de la Commune ce printemps. Nous le remercions vivement et nous abordons cette la question de la pérennité de cette intervention.
- Le site web est mis à jour régulièrement : nous remercions Paul Paulussen qui assume fidèlement la mise à jour et le renouvellement de notre site internet. Malgré un faible nombre de visiteurs (60 par an environ), nous maintenons l'accès à ce site pour le moment.
- Eric notre maire a reçu Philippe et Jean-Pierre le 13 juillet : nous avons fait le point avec lui de la situation du patrimoine de Laneuvelle, de la situation de notre

association et du problème de l'entretien de la végétation autour de la chapelle et sur les chemins d'accès.

L'activité de l'association en faveur du patrimoine :

- Conformément à l'orientation prise aux AG de 2023, l'activité patrimoniale a totalement cessé. Cette situation va perdurer.

La suite de nos projets :

La raison d'être de notre association est désormais l'organisation annuelle du pèlerinage ou plus exactement l'organisation du repas qui suit cette manifestation, l'enjeu étant en particulier de pouvoir encaisser les espèces des participants au repas. Pérenniser cette manifestation pour maintenir un temps de convivialité au village nous paraît souhaitable. Nous veillons aussi, en partenariat avec la commune, à l'entretien du site de la chapelle, ce qu'aucune autre entité ne peut valablement assumer au village.

Le rapport moral est adopté.

2. Rapport financier

Voir fichier joint.

Le rapport financier est adopté.

3. Election d'un membre du CA en remplacement de Catherine Martzloff

Nous remercions chaleureusement Catherine Martzloff pour son engagement exceptionnel dans notre association depuis le commencement : elle a été la cheville ouvrière de toutes nos actions, œuvrant avec créativité, constance et discrétion.

Appel à candidatures : Jacky DOREY pose sa candidature pour entrer au CA.

Jacky est élu à l'unanimité.

Nous le remercions beaucoup pour cet engagement dans notre association.

4. L'avenir de notre association

Il a été évoqué dans le rapport moral et une entrevue a eu lieu le 13 juillet 2024 avec Eric Chauvin, notre maire. Etaient présents Philippe et Jean-Pierre (Paul excusé).

Compte-rendu de cette entrevue :

1. Nous exposons au maire la situation de notre association qui d'une part a réalisé tout ce qui pouvait être réalisé en termes de patrimoine ayant un intérêt artistique et qui, d'autre part, compte de moins en moins de bénévoles. Nous lui indiquons que nous nous resserrons sur le seul objectif de pouvoir maintenir le repas après le pèlerinage (pour la tenue de la caisse), l'organisation de celui-ci étant de la responsabilité de la paroisse. Eric nous confirme que la commune ne peut pas manipuler d'espèce car tout bénéfice lui est interdit et sa comptabilité passe obligatoirement par les services de la Recette des Finances, ce qui est compliqué. Il est ouvert à une facilitation de nos approvisionnements en boissons que la commune se procure à prix intéressants.

2. En ce qui concerne les restaurations patrimoniales restantes, il dit que l'obtention de subventions est de plus en plus difficile car les dossiers sont à monter dans des délais très courts lorsqu'une opportunité de subvention est publiée (ça a été le cas après le Covid). Pour des travaux de l'importance de l'intérieur de notre église il faudrait, selon lui, faire appel à du financement par internet (crowdfunding). De plus l'aspect religieux du bâtiment complique la donne dans les instances de délibération : on obtiendra beaucoup plus facilement un accord pour des travaux extérieurs qu'intérieurs pour cette raison.
- Il rappelle que l'église est classée en ERP (établissement recevant du public) de catégorie 3 du fait de sa dimension (plus de 300 personnes), ce qui a des conséquences sur le niveau des équipements de sécurité exigés et sur les procédures obligatoires (extincteurs, sécurité électrique, rapports de sécurité divers, sortie de secours, inspection des pompiers...).
- En ce qui concerne la restauration des portes, nous convenons que nous lui redonnerons le devis existant.
3. Pour l'entretien du site de la chapelle, il est d'accord pour que la commune le prenne en charge. La société DÉFI fait l'entretien du village mais ces sociétés sont toutes en tension d'emploi, ce qui a des conséquences sur la régularité de leurs interventions.
- En revanche les chemins qui appartiennent à l'Association Foncière de Laneuvelle (AF) ne peuvent pas être entretenus par la commune : c'est le cas des 2 chemins qui mènent à la chapelle. L'intervention de bénévoles de notre association sur ces chemins, comme cela a été fait, aurait posé de gros problèmes en cas d'accident : il ne faut plus se substituer à l'AF à qui cet entretien incombe.
- Nous convenons que Philippe, comme président, va écrire au président de l'AF pour l'informer que nous ne pourrons plus assurer la tonte des 2 chemins d'accès à la chapelle et lui demander d'assurer cette tonte avant le pèlerinage du 24 août et, au-delà de façon pérenne.

Nous rappelons les différentes restaurations que l'association a réalisées et les sources de financement :

- La chapelle : souscription auprès de donateurs ;
- Le chœur de l'église : reliquat de la souscription pour la chapelle ;
- Les 3 croix de village : le Département et l'association ND de la Source ;
- La tombe de l'abbé Mochot : fond propres ;
- Les 3 statues de l'église : le Département et l'association ND de la Source.

A chaque fois le montant des factures a été versé à la Mairie qui a assuré le paiement auprès du prestataire, ceci nous permettant de ne pas payer la TVA (récupérable par la commune).

La réfection de murs intérieurs de l'église est une opération difficile (enduit de glaise sur lequel aucun autre enduit ne tiendra) : elle demande d'être étudiée par des personnes compétentes.

5. Questions diverses

L'entretien autour de la croix du haut (sur la route) n'est pas assuré, contrairement aux deux autres croix qui sont dans le village. Jacky propose de le faire.

L'entretien du site de la chapelle en vue du pèlerinage sera effectué par Jean-Pierre, Jacky, Pascal et Philippe, le 13 ou le 14 août. Date à fixer par les intervenants.

L'association doit adhérer aux 3 provinces : c'est Catherine qui assurait le paiement de cette adhésion jusqu'à présent. 24€/an.

Jean-Pierre expose le projet de visite du village organisé par les 3 provinces.